



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 17 novembre 2022

LANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS RÉGIONAL GRAND EST DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES

A l'occasion du festival international de la photo animalière et de nature de Montier en Der, **Josiane CHEVALIER**, préfète de région Grand Est a lancé jeudi 17 novembre le plan d'actions régional de la Stratégie nationale pour les aires protégées.

Les aires protégées, par exemple les parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites Natura 2000 ou encore les parcs naturels régionaux, sont non seulement des outils essentiels de protection de la biodiversité mais aussi des leviers pour valoriser le patrimoine naturel et mieux faire connaître la nature. Elles offrent un cadre de vie de grande qualité et répondent en ce sens à des attentes fortes des citoyens.

Le Parc national de forêts, créé en 2019 en Haute-Marne et Côte d'Or en est une belle illustration régionale en montrant concrètement tout ce peut apporter une aire protégée à un territoire. Le travail engagé par le Parc sur la structuration d'une offre touristique durable fondée sur la forêt est ainsi un vecteur de rayonnement pour le territoire.

Le Gouvernement a adopté en 2021 une nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées, qui ambitionne de renforcer à l'horizon 2030 le réseau d'aires protégées en France, en visant 30 % du territoire couvert par des aires protégées à l'horizon 2030, dont 10 % sous protection forte. Cette stratégie vise également à améliorer le fonctionnement des aires protégées existantes.

Pour la déclinaison de cette stratégie dans la région Grand Est, l'État a élaboré un plan d'actions régional, qui constitue une feuille de route régionale jusqu'en 2030. Ce plan est le fruit d'un important travail de concertation avec l'ensemble des partenaires régionaux concernés par les aires protégées : gestionnaires d'aires protégées, collectivités, représentants des agriculteurs, des chasseurs, des naturalistes, etc.

Le plan d'actions prévoit notamment la création et l'extension d'aires protégées. Par exemple, une nouvelle réserve naturelle est en train d'émerger entre l'Aube et la Marne : la réserve naturelle nationale de la Seine champenoise sur une surface d'environ 2500 ha pour préserver des prairies, forêts alluviales et zones marécageuses remarquables.

Il prévoit également d'intégrer les aires protégées dans leur territoire en accompagnant les activités humaines vers davantage de durabilité. Il comprend par exemple des actions de soutien à la préservation de la filière de l'élevage à l'herbe, notamment avec des aides des Agences de l'eau.

Enfin, le plan régional encourage l'émergence d'initiatives citoyennes et valorise le travail des élus locaux pour faire émerger des espaces préservés au travers de l'initiative « 1 commune, 1 espace nature » qui sera développée d'ici 2024.

Pour mobiliser, s'approprier cette feuille de route et initier le débat citoyen, une table ronde est organisée au festival de Montier-en-Der le samedi 19 novembre.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68
www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)